

-NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

Ruhengeri, le 10 février 1958.

N° A/166/AI.14



Monsieur le Juge du Tribunal de
Territoire

à

RUHENGERRI.

AS

Monsieur le Juge,

Je désire me réserver l'examen de l'affaire
du sous-chef Karemera.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. DE MAN.